



Litige indemnisation sinistre

Par **sounss**, le **14/11/2012** à **11:52**

Bonjour, j'ai besoin de votre aide svp !!!
Je vous résume j'ai subi un sinistre mon véhicule le 25/08/12 mon véhicule a été incendié. Je suis assuré tous risques. L'expert a estimé mon véhicule à 10000 puis 13500 et les réparations 46000 euros. Raison pour laquelle je suis en désaccord avec la valeur de mon véhicule sur le marché il est à 16500. En plus d'être rare dans ma région acheter il y a 2 ans à 19500. Tous les factures d'entretien ont été fournies. Le véhicule est en très bon état. J'ai fait part de mon désaccord à l'expert et à mon gestionnaire. Ils ont transmis mon dossier à leur service technique qui a ajouté 500 euros malgré mon dossier justifiant la valeur de mon véhicule. J'ai contacté le service réclamation qui a renvoyé le dossier au service technique qui est resté sur ses positions. Aujourd'hui je n'ai pas les moyens de faire une contre-expertise. Ils jouent de sa. De plus il ne veut pas me payer la carte grise pour eux je n'ai pas pris l'option protection des documents alors que je suis en tous risques en m'ajoutant en plus une franchise de 400 euros. Comment faire pour les faire céder merci de me répondre rapidement

Par **chaber**, le **14/11/2012** à **18:42**

Bonjour, il faut différencier la valeur de remplacement (véhicule similaire par petites annonces...) de la valeur vénale. Cette dernière étant souvent inférieure. L'assureur par le contrat couvre la valeur vénale. Vous déclarez être garanti en Tous risques, mais s'il y a possibilité d'option pour la carte grise et que vous ne l'avez pas souscrite, votre assureur ne peut vous indemniser à ce titre.